

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP

398607

Séance du - 7 SEP. 2007

## RD 466 – DEVIATION D'ASPACH Programme AL11

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3°/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les études de projet ;
- Fixe le coût prévisionnel de l'opération routière à un montant total de 18,5 M€ TTC (valeur mars 2007);
- Autorise le Président à signer l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'oeuvre n°440/02 afin de fixer le forfait de rémunération du maître d'oeuvre au montant de 428 775 € HT ;
- Autorise le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) aux travaux ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) afférente(s) ;
- Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH